



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES

Question écrite n° 29029

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les moyennes des admis au CAPES 1998. Au regard du tableau fourni en réponse à la question écrite n° 21034 du 5 avril dernier, il ressort que, dans les vingt matières citées, douze ont des moyennes inférieures à 10. Il lui demande si cette situation lui paraît normale et ce qu'il entend faire pour y remédier.

Texte de la réponse

Dans les concours, les notes ne traduisent pas uniquement la valeur statistique des prestations des candidats mais doivent permettre de les départager et de les classer. Elles ont donc une valeur relative et sont en cela très différentes des notes attribuées lors des examens universitaires. Le jury est souverain dans ses appréciations. Il définit en collégialité et en toute indépendance l'échelle des notes qu'il attribue.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29029

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1999, page 2444

Réponse publiée le : 19 juillet 1999, page 4422